



# Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

Provisoire

**10031<sup>e</sup>** séance

Vendredi 31 octobre 2025, à 16 h 20

New York

---

Président : M. Nebenzia ..... (Fédération de Russie)

Membres :	Algérie .....	M. Bendjama
	Chine .....	M. Fu Cong
	Danemark .....	Mme Landi
	États-Unis d'Amérique .....	M. Waltz
	France .....	M. Bonnafont
	Grèce .....	Mme Balta
	Guyana .....	Mme Rodrigues-Birkett
	Pakistan .....	M. Jadoon
	Panama .....	M. Alfaro de Alba
	République de Corée .....	M. Cha
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Mr. Kariuki
	Sierra Leone .....	M. George
	Slovénie .....	M. Ponikvar
	Somalie .....	M. Mohamed Yusuf

## Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2025/595)

---

\* Nouvelle publication, le 20 novembre 2025, pour raisons techniques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 16 h 20.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2025/595)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2025/595, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/693, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je salue la participation de la Représentante permanente de la Colombie à la présente séance.

Le Royaume-Uni réaffirme son appui indéfectible à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016. Au cours des 10 dernières années, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de l'accord de paix, en apportant son appui aux signataires et aux communautés dans le cadre des processus de réintégration et de réconciliation. Le mandat de la Mission doit évoluer en fonction de la situation sur le terrain, afin qu'elle puisse remplir pleinement son objectif premier, à savoir surveiller la mise en œuvre du processus de paix. Le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2025/693) axe donc les tâches de la Mission sur la lutte contre les principaux moteurs du conflit en Colombie, tout en continuant d'appeler à la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix.

Le Royaume-Uni continuera à défendre vigoureusement la justice transitionnelle en Colombie, qui reste essentielle à la réconciliation et à la paix durable. Nous appuyons notamment la Juridiction spéciale pour la paix, qui a prononcé des peines historiques cette année. Nous saluons les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix, et nous félicitons des progrès réalisés en matière de justice et d'application du principe de responsabilité au profit des victimes. Par ailleurs, nous continuerons à appuyer une approche inclusive de la paix en Colombie, y compris pour les autochtones et les Afro-Colombiens, qui ont une connaissance approfondie de leurs territoires, de leurs cultures et de la dynamique des conflits. C'est indispensable pour construire une paix durable.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de poursuivre son partenariat de longue date pour la paix avec le peuple colombien, et nous espérons que les membres du Conseil s'associeront à nous pour voter pour ce projet de résolution.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2798 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Waltz** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis d'Amérique appuient la paix et la sécurité en Colombie, et nous tenons à ce que cela soit parfaitement clair et à ce qu'il en soit pris acte.

Conformément au décret du Président Trump sur la participation des États-Unis aux organisations multilatérales, les États-Unis ont souligné que l'ONU devait se concentrer et se recentrer sur son rôle de maintien de la paix et de la sécurité et réduire la charge financière de ses activités, qui est imposée non seulement aux contribuables américains, mais aussi aux contribuables de tous nos pays et de tous les États Membres. Tous nos gouvernements, nous tous ici présents, ont dit maintes fois que bien souvent, ces missions duraient trop longtemps, essayaient de faire trop de choses, coûtaient trop cher, n'étaient pas viables financièrement et n'étaient pas liées à un processus politique véritable et réaliste. Eh bien, le moment est venu de passer des paroles aux actes. Permettons à l'ONU de retrouver son rôle, qui est de guider véritablement le monde vers la paix et la sécurité.

À cet égard, nous félicitons des efforts déployés par les rédacteurs pour réduire le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui s'est étendu bien au-delà de sa portée initiale. Et en recentrant la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie sur sa fonction principale, qui est de vérifier la démobilisation des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, nous permettons à l'ONU de faire ce que nous disons tous vouloir qu'elle fasse. Néanmoins, les États-Unis émettent encore d'importantes réserves quant au processus de paix en Colombie, notamment en ce qui concerne la dégradation de la situation en matière de sécurité et le risque d'impunité pour les terroristes et les trafiquants de drogue. En particulier, les priorités stratégiques du Président Petro Urrego en matière de paix et de sécurité en Colombie, dans la région et dans le monde ne sont pas judicieuses et sont irresponsables et contribuent à l'instabilité et à la violence en Colombie.

Par conséquent, nous ne pouvons pas approuver la résolution 2798 (2025). Sous la direction du Président Trump, les États-Unis ne sont plus disposés à transiger sur leurs positions en matière de sécurité et de justice au nom d'un processus de paix

mal conçu. Les États-Unis demeurent déterminés à appuyer la paix et la justice en Colombie, et nos relations avec le peuple colombien et les institutions colombiennes sont solides et le resteront longtemps après que le Président Petro Urrego aura quitté ses fonctions et que ses politiques inefficaces auront été abandonnées. À cette fin, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le futur Gouvernement colombien et de comprendre ses priorités en matière de paix et de sécurité et, par conséquent, le rôle de la Mission de l'ONU à l'appui de ces objectifs.

**M. Alfaro de Alba** (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons tout d'abord la bienvenue à la délégation colombienne, qui nous fait l'honneur de sa présence cet après-midi. Nous remercions également le Royaume-Uni de son leadership efficace au cours de cet important processus.

L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016, est reconnu comme un jalon régional et mondial s'agissant du dialogue et de la compréhension mutuelle, qui a démontré la façon dont les parties à un conflit peuvent surmonter leurs différences au profit de la paix et du bien-être collectif. À cet égard, il convient de souligner que dans l'Accord final lui-même, il est expressément demandé que le Conseil de sécurité joue un rôle de vérification, dans le but de renforcer la mise en œuvre de l'Accord final et de la placer sous l'œil vigilant de la communauté internationale. Heureusement, conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, cet organe a accepté de tendre la main à la Colombie en créant la Mission de vérification.

La paix en Colombie est synonyme de paix pour le Panama et l'ensemble de la région. Par conséquent, si nous nous réjouissons que le mandat de la Mission de vérification ait été renouvelé pour une année supplémentaire, nous nous opposons au fait que son mandat exclue le chapitre ethnique et la vérification des sanctions imposées par la Juridiction spéciale pour la paix. Outre le fait que les sanctions imposées par la Juridiction spéciale pour la paix et leur nature réparatrice représentent un modèle sui generis intéressant, qui est déjà reconnu mondialement pour sa contribution à la réconciliation, cet organe de justice transitionnelle, avec l'appui résolu du Conseil, est un élément crucial du cadre réglementaire sur lequel les hautes parties contractantes s'appuient depuis la signature de l'Accord.

Nous sommes certains que le large appui de la communauté internationale en faveur de l'Accord final et de son régime global de vérité, de justice, de réparation et de non-répétition permettra à d'autres organisations de contribuer à combler le vide qui a malheureusement été créé aujourd'hui, renforçant ainsi le soutien international aux efforts déployés par la Colombie pour parvenir à une paix durable et inclusive.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente explication de position au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et la Somalie, et de mon pays, le Guyana (A3+1).

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2798 (2025), qui proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et nous saluons les efforts déployés efficacement par le Royaume-Uni pour faciliter les négociations. Nous nous félicitons de la participation de la Représentante permanente de la Colombie à la présente séance.

Nous prenons note de la lettre des représentants d'organisations et d'autorités ethniques, d'organisations locales et populaires, ainsi que de la lettre des victimes et d'organisations de défense des droits humains, qui soulignent l'importance que revêtent la Mission de vérification et tous les aspects actuels de ses travaux. Le groupe A3+1 attache une grande importance à l'application effective de l'Accord de paix final en Colombie et aux travaux de la Mission de vérification des Nations Unies s'agissant d'accompagner ce processus.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est rendu en Colombie l'année dernière, nous avons pu constater par nous-mêmes comment l'accord de paix de 2016 était appliqué, ainsi que les progrès accomplis et les difficultés rencontrées à cet égard. Diverses parties prenantes nous ont également fait part de leur soutien à la Mission. Nous nous réjouissons donc que le Conseil ait accepté de prolonger le mandat de la Mission pour une année supplémentaire afin qu'elle puisse poursuivre ses travaux. Le renouvellement du mandat de la Mission témoigne de la détermination du Conseil à continuer d'aider le Gouvernement et le peuple colombiens dans leur quête d'une paix durable, y compris face aux revers et aux difficultés. Nous encourageons le Gouvernement colombien à continuer de consolider les acquis obtenus à ce jour et nous appelons la communauté internationale à maintenir son soutien en faveur du peuple colombien.

Si nous approuvons l'adoption de cette résolution, nous sommes néanmoins déçus qu'il n'ait pas été possible de renouveler tous les aspects du mandat de la Mission. L'un des principaux éléments manquants est le mandat de suivi de la mise en œuvre du chapitre ethnique, ce qui préoccupe vivement le groupe A3+1, notamment en raison de la lenteur de la mise en œuvre de ce chapitre de l'Accord. Nous sommes déçus qu'en dépit des appels de la majorité des membres du Conseil, il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus pour maintenir cet aspect des travaux de la Mission. Par ailleurs, nous regrettons que les références aux communautés autochtones et afrodescendantes, qui sont les plus touchées par le conflit, n'aient pas pu être maintenues. Tous les rapports présentés au Conseil expliquent en détail que ces communautés sont touchées de manière disproportionnée. Leurs membres continuent d'être tués et déplacés de force. Le texte adopté aujourd'hui limitera l'efficacité de la Mission s'agissant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cet aspect de l'accord de paix, car elle ne sera plus chargée d'assurer ce suivi et de formuler des recommandations pour répondre aux circonstances et aux besoins particuliers des communautés autochtones et afrodescendantes dans le cadre des processus liés à la réintégration, aux garanties de sécurité et à l'accès à la terre.

Malgré ces changements, le maintien de la présence de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie témoigne du ferme soutien du Conseil à l'action de la Mission et montre que l'on reconnaît les importantes contributions de la Mission au cours des huit dernières années. Le groupe A3+1 réaffirme son soutien indéfectible à la Mission de vérification et au Représentant spécial du Secrétaire général désigné, M. Miroslav Jenča. Nous le félicitons, ainsi que son équipe en Colombie, pour leur important travail et pour leur engagement à contribuer à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Pour terminer, le groupe A3+1 réaffirme son appui indéfectible au peuple et au Gouvernement colombiens dans la mise en œuvre de l'accord de paix et dans leur quête d'une paix durable.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : Pour garantir le renouvellement sans heurt du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et compte tenu en particulier de la position du pays concerné, à savoir la Colombie, la Chine a voté pour la résolution 2798 (2025), que nous venons d'adopter.

Toutefois, en raison de l'entêtement et des exigences déraisonnables d'un membre permanent, cette résolution ne reflète pas les attentes de la Colombie et de l'écrasante majorité des membres du Conseil. La Chine le déplore vivement.

Je voudrais insister sur les trois points suivants.

Premièrement, il est important de préserver les acquis et la dynamique du processus de paix en Colombie. Actuellement, alors que le processus de paix a atteint une phase critique, l'encouragement et le soutien extérieurs sont particulièrement importants. Le rôle unique de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie reste indispensable. La résolution qui vient d'être adoptée renouvelle le mandat de

la Mission pour un an et réaffirme la détermination et la certitude du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'appui au processus de paix en Colombie. La communauté internationale doit continuer d'aider le Gouvernement et le peuple colombiens à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix et à promouvoir la paix et le développement dans le pays, et d'appuyer la Mission dans sa contribution au processus de paix en Colombie.

Deuxièmement, il faut respecter l'appropriation par la Colombie du processus de paix et ses points de vue. Ce processus est de par sa nature contrôlé et dirigé par les Colombiens. La communauté internationale doit offrir son aide dans le respect de la souveraineté et de l'appropriation de la Colombie. Le Conseil répond favorablement depuis longtemps aux aspirations du Gouvernement et du peuple colombiens, et il a notamment créé la Mission pour aider la Colombie à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix. Des mesures positives ont été prises dans des domaines importants, notamment pour faire avancer la justice transitionnelle et protéger les minorités ethniques. Les points de vue du pays concerné ont toujours constitué une référence importante pour le Conseil au moment de l'élaboration des mandats des missions. Cependant, le mépris d'un certain pays pour les demandes légitimes de la Colombie et l'appel collectif de l'écrasante majorité des membres du Conseil n'a en définitive pas permis que la résolution respecte pleinement l'esprit des mandats précédents.

Troisièmement, il importe de préserver la volonté collective, l'unité et la solidarité du Conseil. Le multilatéralisme repose sur le principe que les affaires internationales sont gérées par la concertation et que l'avenir et le destin du monde sont déterminés conjointement par toutes les nations.

Pourtant, depuis un certain temps, un pays fait passer ses propres intérêts au premier plan et poursuit ses propres objectifs stratégiques, tout en traitant les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies comme un menu à la carte, choisissant ce qui lui convient et en critiquant, en les utilisant à sa guise et en les rejetant lorsqu'il le juge opportun. Cette approche simpliste, grossière et irresponsable ne fait que saper l'unité et l'autorité du Conseil de sécurité et nuire à la stabilité et à la continuité des travaux de l'ONU, et ne sert les intérêts de personne. Nous exhortons ce pays à dépasser ses intérêts égoïstes et à honorer l'engagement qu'il a pris de maintenir la paix et la sécurité internationales en prenant des mesures concrètes.

**M<sup>me</sup> Landi** (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark a voté pour cette résolution (résolution 2798 (2025)). Nous l'avons fait car nous sommes convaincus de la valeur et de l'importance de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le rôle de cette Mission va bien au-delà de la vérification. Elle soutient les efforts de paix et symbolise le soutien de la communauté internationale à la Colombie pour que son peuple sache qu'il n'est pas seul sur le chemin qui mène à la paix. Grâce au renouvellement d'aujourd'hui, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pourra poursuivre son travail important qui consiste à présenter des rapports au Conseil, à veiller au respect de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et à renforcer la confiance entre les parties. Il apporte les éclaircissements nécessaires à ceux qui servent sur le terrain, notamment le Représentant spécial Jenča, qui peut compter sur notre plein appui.

Néanmoins, nous regrettons vivement que d'importants éléments du mandat de la Mission n'aient pas été renouvelés. Le mois dernier, la Juridiction spéciale pour la paix a prononcé ses premières peines restauratives. Il s'agit d'un moment attendu depuis longtemps et d'une étape historique dans la quête de justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves commis pendant le conflit armé en Colombie, ainsi que pour accorder des réparations aux victimes. Nous regrettons que la Mission ne soit pas en mesure de surveiller et de vérifier la mise en œuvre des peines restauratives. Après ces premières condamnations, ce

n'est pas le moment pour le Conseil de tourner le dos à la Colombie. Le Danemark est préoccupé par les effets que la décision d'aujourd'hui pourrait avoir en cette période critique et délicate pour la justice transitionnelle et le processus de paix dans son ensemble en Colombie. Nonobstant la décision prise aujourd'hui par le Conseil, nous exhortons les autorités colombiennes à poursuivre l'important processus visant à garantir la vérité, la réconciliation et l'application du principe de responsabilité. Nous rappelons le rôle important que joue le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à cet égard.

Le Danemark regrette en outre que la vérification du chapitre ethnique ait été supprimée du mandat de la Mission. Les peuples autochtones et les communautés afro-colombiennes continuent d'être touchés de manière disproportionnée par l'insécurité en Colombie, ce qui a des répercussions considérables sur les droits humains, la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel. Ils ont besoin que la communauté internationale leur apporte un soutien accru, et non qu'elle détourne son attention et mette fin à toute supervision.

Pour terminer, ces deux aspects, à savoir garantir la justice transitionnelle et faire des progrès sur le chapitre ethnique, représentent des éléments clefs du processus de paix en Colombie. Cela ne changera pas. Ce qui changera, en revanche, c'est la vérification par l'ONU des progrès accomplis et la présentation de rapports au Conseil. Alors que nous renouvelons aujourd'hui le mandat de la Mission, nous regrettions vivement cette situation. Nous exhortons toutes les parties prenantes à continuer de soutenir le peuple colombien et l'ONU pour qu'elle poursuive son travail important et ses bons offices en faveur d'une paix durable et viable.

**M. Bonnafont** (France) : La France salue la reconduction de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont elle souligne l'excellent travail et la contribution aux progrès effectués dans la mise en œuvre de l'accord de paix de 2016. Il est essentiel que cette Mission continue à jouer son rôle de conseil, d'appui et d'impulsion. Bien qu'elle regrette que le champ du mandat de la Mission ait été réduit, la France se félicite que les Nations Unies restent actives en soutien à la paix en Colombie.

La France reste déterminée à travailler avec l'ensemble des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre des deux pans de l'Accord de paix relatifs à la Juridiction spéciale pour la paix et au chapitre ethnique, essentiels au retour d'une paix durable et inclusive en Colombie. La France apporte tout son soutien au nouveau Représentant spécial et à la Mission. Elle continuera de soutenir les efforts pour consolider les avancées de la Colombie et du peuple colombien vers la paix.

**M. Cha** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée se félicite de l'adoption de la résolution prorogeant d'un an le mandat de la Mission de vérification des Nations unies en Colombie (résolution 2798 (2025)). Bien que cette résolution n'ait pas reçu un soutien unanime pour la première fois de son histoire, elle reflète néanmoins la volonté inébranlable du Conseil de soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix de 2016. Il ne faut pas oublier que les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire ont signé l'accord et se sont engagés à participer au processus d'intégration après avoir déposé les armes, dans l'espoir que l'accord serait mis en œuvre dans son intégralité. À cet égard, la République de Corée réaffirme sa conviction que la pleine application de l'accord de paix est une condition préalable à l'instauration d'une paix durable en Colombie.

Pour terminer, ma délégation remercie le Royaume-Uni du rôle remarquable qu'il a joué en tant que rédacteur, et les autres membres du Conseil de leurs efforts collectifs visant à préserver le mandat de la Mission tout au long du difficile processus de négociation.

**M. Ponikvar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni, en tant que rédacteur, des efforts qu'il a déployés dans la conduite des négociations qui ont abouti à l'adoption de la résolution (résolution 2798 (2025)). La Slovénie a voté pour cette résolution afin de permettre à la Mission de continuer de vérifier la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

À ce stade important de la mise en œuvre de l'Accord, la Mission reste indispensable pour aider à traduire les aspirations du processus de paix en résultats concrets. La Mission est également la mieux placée pour rester en contact étroit avec les populations vulnérables dans les régions touchées par le conflit, notamment les femmes, les enfants et les membres des communautés autochtones et afro-colombiennes. Ces groupes sont les premières victimes de l'insécurité causée par le conflit armé prolongé.

Lors de la récente séance d'information sur la Colombie (voir S/PV.10010), les membres du Conseil se sont joints au Secrétaire général pour saluer le prononcé des premières peines restauratives par la Juridiction spéciale pour la paix, un moment crucial dans le processus de consolidation de la paix. Nous regrettons qu'en dépit d'un soutien massif, la vérification du respect et de l'application des peines n'ait pas été incluse dans le mandat de la Mission. Nous rappelons au Conseil que l'Accord lui-même, qui reflète la volonté des parties, prévoyait cette vérification. Nous sommes également déçus que le mandat omette le chapitre ethnique.

Je voudrais conclure sur ce point. Je tiens à assurer les parties et, surtout, le peuple colombien, de notre soutien indéfectible sur la voie d'une paix durable.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan a voté pour la résolution visant à renouveler le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (résolution 2798 (2025)).

Notre soutien à la paix en Colombie, au peuple colombien et à la pleine mise en œuvre de l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable reste inébranlable et résolu. Nous reconnaissions le rôle positif joué par la Mission de vérification dans les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre de l'accord de paix et considérons que le maintien de sa présence est indispensable à la poursuite du succès de l'Accord. L'Accord de 2016 témoigne de l'importance du dialogue pour faciliter une réconciliation interne. Nous saluons la détermination et la persévérance remarquable dont continuent de faire preuve les parties à l'Accord pour appliquer ses dispositions en dépit des revers et de divers facteurs.

Nous constatons avec regret que nous ne sommes pas parvenu à un consensus cette fois-ci sur une question à propos de laquelle des résolutions ont déjà été adoptées avec l'appui unanime du Conseil. Il est décevant de perdre cette unité, qui était le socle de notre engagement collectif sur cette question. Les négociations sur le texte ont été marquées par d'importantes difficultés, les positions et les préoccupations de la grande majorité des membres du Conseil ayant finalement été mises de côté pour permettre l'adoption de cette résolution. Il est regrettable que des dispositions primordiales, notamment celles relatives à la surveillance rigoureuse par la Mission d'éléments critiques de l'accord de paix, tels que le mécanisme de justice transitionnelle et le chapitre ethnique, aient été supprimées. De même, les références à l'incidence disproportionnée du conflit sur les communautés afrocolombiennes et autochtones ont été supprimées. Elles valaient pourtant reconnaissance légitime et méritée pour les personnes qui ont été les plus durement touchées par le conflit long de plusieurs décennies en Colombie. Il ne s'agit pas là d'éléments périphériques. Aux côtés des aspects sécuritaires, ils sont cruciaux pour instaurer dans le pays une paix à la fois inclusive et durable, tout en contribuant à prévenir les conflits à l'avenir.

Une paix qui ne remédie pas aux griefs historiques ou aux inégalités structurelles est vouée à être fragile. En modérant notre voix collective sur ces questions fondamentales, nous risquons de saper les fondements de l'Accord de 2016.

Ce texte de compromis ne diminue en rien l'attachement résolu du Pakistan à la mise en œuvre pleine et entière de l'Accord final de 2016. Nous continuerons d'appuyer les principes d'inclusion, de justice et de réforme rurale énoncés dans cet accord. Ce sont là les choix souverains faits par la Colombie dans sa quête de paix. Nous sommes solidaires des Colombiens, de tous les Colombiens, et nous ne relâcherons pas notre appui tandis qu'ils s'acheminent courageusement vers une paix stable et durable.

**Mme Balta** (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce se félicite de l'adoption de cette résolution (résolution 2798 (2025)) et remercie le pays rédacteur de son travail. La Grèce a voté pour le texte car nous sommes très attachés à ce que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie poursuive son action. La Grèce soutient pleinement le processus de paix ancré dans l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous nous félicitons que la Mission puisse continuer d'appuyer la vérification et la surveillance de la mise en œuvre de l'Accord final, notamment de sa section 1, sur la réforme rurale intégrale.

Dans le même temps, nous disons notre soutien et notre attachement indéfectibles au chapitre ethnique de l'Accord final et à la justice transitionnelle, et nous encourageons le Gouvernement colombien à poursuivre ses efforts en vue de leur pleine application. Dans ce cadre, nous saluons le prononcé, par la Juridiction spéciale pour la paix, des premières peines restauratives, sentences historiques, contre les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis pendant le conflit armé colombien. Nous soulignons également notre préoccupation quant au fait que les communautés autochtones et afrocolombiennes sont les plus touchées par la violence armée, et nous insistons sur la nécessité de les protéger pleinement.

La Grèce reste déterminée à travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Conseil sur le dossier colombien et à accompagner la Colombie tandis qu'elle met en œuvre l'Accord final dans son intégralité.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Russie s'est abstenu dans le vote sur la résolution rédigée pour proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (résolution 2798 (2025)). Cela dit, nous continuons d'appuyer pleinement le travail de cette mission politique spéciale et son mandat, conformément aux priorités de Bogota et aux décisions successives du Conseil de sécurité. Toujours est-il que nous ne pouvons pas voter pour une réduction des principaux éléments du mandat de la Mission, c'est-à-dire les tâches consistant à accompagner l'exécution des sentences prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix et celles relatives au chapitre ethnique de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Les premières activités ont été confiées à la Mission dès 2021, et elles sont d'autant plus nécessaires maintenant que la Juridiction spéciale a rendu ses premières décisions. Priver aujourd'hui la justice transitionnelle en Colombie d'un soutien international, c'est non seulement manquer de respect aux Colombiens eux-mêmes, aux nombreuses victimes du conflit et à leurs proches, mais c'est aussi être indifférent à ce qu'il adviendra des accusés et des condamnés. Nous continuerons d'accorder la priorité à ces questions durant les discussions trimestrielles du Conseil sur la situation en Colombie, de soutenir par tous les moyens les efforts visant une mise en œuvre intégrale de l'Accord final, et d'apporter un appui sans faille au processus de paix en Colombie et au travail de la Mission de vérification, sous la direction de Miroslav Jenča.

C'est une position que partagent tous les membres du Conseil, à une exception. Il est regrettable que les rédacteurs chargés du dossier colombien au Conseil aient néanmoins décidé de refondre et d'adapter le texte de la résolution pour satisfaire les caprices d'une seule délégation. Il est clair pour tout le monde que les menaces de veto et les arguments fallacieux invoquant la nécessité d'économies à la Mission, laquelle, soit dit en passant, est l'une des moins coûteuses et des plus efficaces de l'Organisation, ne sont que le reflet des divergences bilatérales entre Washington et Bogota. Mais les décisions du Conseil ne devraient pas être retenues en otage par ces émois, pas plus que les rédacteurs des résolutions du Conseil ne devraient se laisser aller à de tels émois.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

**Mme Zalabata Torres** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement colombien, je tiens à remercier très sincèrement les membres du Conseil de leur appui à la paix dans notre pays et à la prorogation, pour une année supplémentaire, du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous remercions tout particulièrement la Fédération de Russie d'avoir brillamment assuré la présidence du Conseil ce mois, au cours duquel se sont tenues deux séances sur le dossier colombien (voir S/PV.10010) ; le Royaume-Uni d'avoir travaillé avec dévouement, en sa qualité de rédacteur chargé de ce dossier ; et tous les membres du Conseil de s'être efforcés de parvenir à un texte ayant recueilli l'appui d'une majorité écrasante des membres (résolution 2798 (2025)).

Alors que nous approchons du neuvième anniversaire de la signature de l'accord de paix, la décision prise aujourd'hui par le Conseil revêt une profonde importance pour la Colombie. Elle envoie un message d'encouragement et nous invite à persévéérer sur le chemin de la paix et à continuer de transformer nos territoires et la vie de tous les Colombiens. Avec cette décision, le Conseil envoie un message clair et stimulant : la paix en Colombie doit être préservée et renforcée. Dans cet esprit, je souhaite souligner quelques points de convergence qui reflètent à la fois l'engagement de mon pays et l'appui du Conseil.

La Colombie reste fermement attachée à la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix de 2016 et apprécie vivement le travail de la Mission de vérification s'agissant d'accompagner certains des aspects les plus pertinents de l'Accord. Appliquer ce qui a été convenu est une obligation de l'État qui transcende les changements de gouvernement. La détermination à respecter les dispositions convenues traduit une profonde appropriation de la paix par le peuple colombien. C'est ce qu'ont constaté les membres du Conseil durant leur visite en Colombie en 2024 et qu'a réaffirmé la Commission de consolidation de la paix lors de sa récente visite dans le pays. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie est peut-être la meilleure preuve du travail important dont s'acquittent les missions politiques spéciales des Nations Unies dans le monde, ainsi que de l'incidence positive que le Conseil de sécurité peut avoir sur la consolidation de la paix, en travaillant main dans la main avec les États et les communautés. Aujourd'hui, les membres du Conseil ont adopté la prorogation de la Mission de vérification et manifesté leur volonté de maintenir et préserver certains aspects que les Hautes Parties contractantes ont demandé aux Nations Unies de protéger.

À présent, je dois aussi souligner que le souhait de la Colombie, que partage la grande majorité des membres, était de préserver à la fois la justice transitionnelle et le chapitre ethnique dans le cadre du mandat élargi. Le modèle de justice centrée sur les victimes est un modèle internationalement reconnu, y compris au Conseil. Les peuples autochtones et les communautés afro-colombiennes sont deux composantes

de la société colombienne qui ont été particulièrement touchées par le conflit. En tout état de cause, nous poursuivrons sa mise en œuvre.

Compte tenu du caractère global de l'Accord de 2016, sa mise en œuvre doit être cohérente, équilibrée et coordonnée, car tous ses éléments contribuent conjointement aux objectifs de paix. C'est ce que nous cherchons à préserver et qu'il faut continuer de reconnaître : le caractère historique de l'accord de paix de 2016, non seulement pour la Colombie, mais également pour le monde entier.

En tant que femme autochtone et représentante du Gouvernement colombien devant le Conseil, je sais que la paix n'est durable que quand elle est inclusive. C'est pourquoi j'apprécie profondément le travail accompli par la Mission de vérification dans tous les aspects du mandat qui lui a été confié ces dernières années. Pour la Colombie, le soutien du Secrétaire général et du Conseil de sécurité revêt une importance particulière. À l'heure où le monde parle de guerre, la Colombie choisit de parler le langage de la paix. Par conséquent, nous nous félicitons vivement du renouvellement du mandat de la Mission de vérification et nous sommes convaincus que, sous la direction et l'expérience reconnues de M. Miroslav Jenča, la Mission continuera à travailler en coordination avec le Gouvernement et le peuple colombiens pour instaurer une paix stable et durable pour tous les Colombiens.

**Le Président** (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois d'octobre, je voudrais exprimer la sincère gratitude de la délégation de la Fédération de Russie aux membres du Conseil et à nos collègues au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté.

Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil est saisi. Nous n'aurions pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentantes et représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les traducteurs et traductrices, les rédacteurs et rédactrices de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation de la Sierra Leone pour le mois de novembre.

*La séance est levée à 17 h 5.*